



## Impayés a université pour une formation

Par **loulla**, le **18/03/2015** à **17:19**

Bonjour,

Juin 2013, je valide un Diplôme Universitaire. J'ai payé 200 euros en acompte mais je suis redevable toujours du reste de la somme, soit 500 euros. A l'époque, demandeur d'emploi je ne peux payer encore cette somme. L'université me relance une fois par courrier. Je déménage dans une autre région. Je reçois un courrier avec AR de relance aujourd'hui en 2016, mais je ne peux toujours pas les payer car je suis toujours à la recherche d'un travail. (comme quoi se former ne fait pas tout en matière d'emploi..)

Aujourd'hui je suis toujours demandeur d'emploi et la responsable du pôle recette de l'université me réclame cette somme (normal) mais que faire ? Je n'ai pas cet argent. Y a-t-il un dégrèvement possible ?

Si vous avez des éclairages sur cette situation, merci d'avance.